



AVIS APRES FORMATION

Nous soussignés,

Formation Contrôle Automobile

Agissant en qualité de dispensateur de formation, attestons que :

Monsieur PERIC Antony

A suivi la formation de :

FORMATION A LA SECURITE ELECTRIQUE NIVEAU SPECIAL "B2XL CONTROLEUR TECHNIQUE"

Ayant obtenu un résultat **FAVORABLE** au contrôle de connaissance théorique sur l'épreuve **2** du CQP CTPL (CPN : Avril 2022 Dépôt légal : Août 2022 5^{ème} édition)

Ayant obtenu un résultat **FAVORABLE** au contrôle de connaissance pratique sur l'épreuve **1** du CQP CTPL (CPN : Avril 2022 Dépôt légal : Août 2022 5^{ème} édition)

Le stagiaire a validé sa formation.

Durée : 14 heures de formation

Lieu : **Roanne (42)**

En foi de quoi, la présente attestation fait office d'attestation de présence et est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A Mably, le 04/10/2024

Le Formateur Référent
M LEJEUNE Roland-Yves

SAS AUTO'NOME / FCA
14 Rue Barthélemy Thimonnier
42300 MABLY

Tel : 04 77 44 27 11
SIRET 433 793 114 00029
NDA : 82 42 018 16 42



ATTESTATION DE FORMATION

Nous soussignés,

Formation Contrôle Automobile

Agissant en qualité de dispensateur de formation, attestons que :

Monsieur PERIC Antony

A suivi la formation de :

CQP Contrôleur Technique des Poids Lourds

Selon Référentiel A.N.F.A

CPN : Avril 2022

Dépôt légal : Août 2022 5^{ème} édition

Obtention du Certificat de Qualification Professionnelle : **OUI**

Validation des épreuves certifiantes : **EPREUVE 1 – EPREUVE 2 – EPREUVE 3**

Le stagiaire a validé sa formation spécialisée au contrôle technique automobile :

SESSION 2 : du 18/03/2024 au 04/10/2024

Durée de la formation : **943 heures**

➤ Durée en centre prévue : **490 heures** – Réalisée : **490 heures**

➤ Durée en entreprise : **453 heures**

Lieu de formation : **Roanne (42)**

Bien que l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié relatif au contrôle technique PL ne le prévoit pas, le programme référencé du CQP CTPL contient la formation complémentaire spécifique théorique et pratique d'au minimum 14 heures, relative au contrôle technique des véhicules équipés d'un réservoir de gaz carburant conformément l'arrêté du 18 juin 1991 prévue au A.2.2 de l'annexe IV.

En foi de quoi, la présente attestation fait office d'attestation de présence et est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A Mably, le 04/10/2024

Le Directeur de Formation
M. BIEREL Yannick

SAS AUTO'NOME / FCA
14 Rue Barthélémy Thimonnier
42300 MABLY

Tél : 04.77.44.27.11
SIRET 433 793 114 00029

S.A.S AUTO'NOME / FCA au capital de 115200 € - Siret 433 793 114 00029 - Numéro 82 42 018 42 018 42 018 42 018 42
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



ATTESTATION DE FORMATION

Je soussigné, Bruno THEVENOUX, représentant légal de l'organisme de formation FCA, atteste que :

Monsieur PERIC Antony

A suivi l'action de formation de :

Formation initiale relative au contrôle technique des véhicules de transports en commun de personnes (Q2)

Référence : FCA-23-PL-FS TCP-21H-V2/A

Qui s'est déroulée du 30/07/2024 au 31/07/2024 à ROANNE (42) :

Avec une durée de formation en présentiel de : **21 heures**

Dont **8 heures en entreprise**

Soit une durée globale de 21 heures, pour un taux de réalisation de 100 %

- ✓ Ayant obtenu un résultat favorable au contrôle de connaissances et examen pratique

Monsieur PERIC Antony a validé sa formation.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A Mably, le 04/10/2024

Le Directeur de Formation
Yannick BIEREL

SAS AUTO'NOME / FCA
14 Rue Barthélemy Thimonnier
42300 MABLY

Tél : 04.77.44.27.11
SIRET 433 793 114 00029
NDA : 82 42 018 16 42